

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 34.

XV. Jahrgang. — *XV.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 20. August 1831. — *Porrentruy*. Samedi, 20 Août 1831.

Wir Präsident und Mitglieder der durch das Dekret vom 6. December 1830 eingesetzten Standes-Commission der Stadt und Republik Bern,

thun kund hiermit:

Nach Vorschrift der von Uns am 16. July promulgirten Verordnung über die Annahme der Verfassung, sind Uns die Protokolle der sämmtlichen Urversammlungen über die am 31. July erfolgte Abstimmung übersandt worden.

Das Ergebniß der Abstimmung in jeder einzelnen Urversammlung über Annahme und Verwerfung der Verfassung ist in einer diesem Promulgations-Dekrete beygefügten Tabelle enthalten. Es haben demselben zufolge von den in den Urversammlungen anwesenden stimmfähigen Staatsbürgern die von dem Verfassungsrathe berathene Verfassung für die Republik Bern vom 6. July 1831 und das Uebergangsge-

Nous, Président et membres de la Commission d'Etat de la Ville et République de Berne, instituée par le décret du 6 décembre 1830,

par les présentes, savoir faisons:

Selon les dispositions de la loi sur l'acceptation de la Constitution promulguée par nous le 31 juillet, les procès-verbaux des votes qui ont eu lieu le 31 juillet dans toutes les assemblées primaires, nous ont été envoyés.

Le résultat des votes de chaque assemblée primaire pour l'acceptation ou le rejet de la Constitution est contenu dans un tableau joint au présent décret de promulgation. D'après ce tableau, entre les citoyens actifs présens aux assemblées primaires et votans sur la Constitution de la République de Berne, délibérée par l'Assemblée Constituante et datée du 6 juillet 1831, ainsi que sur la loi

setz vom gleichen Datum:

Angenommen 27,802
Verworfen 2,153

Die Verfassung und das Uebergangs-Gesetz sind demnach durch eine große absolute Stimmenmehrheit förmlich angenommen und in Kraft gesetzt worden.

Indem Wir hiermit dieses dem Verfassungsrathe und dem ganzen Lande bekannt machen, verordnen Wir daß die versiegelten Stimmverzeichnisse aller Urversammlungen, ohne Eröffnung der Siegel, durch die Präsidenten derselben, in Beysein der Sekretairs und Stimmenzähler, sogleich förmlich verbrannt werden, wovon dieselben dem betreffenden Oberamte schriftliche Anzeige machen sollen.

Gegeben in Bern, den 5. August 1831.

Namens der Standes-Commission:

Der Präsident,

R. von Wattenwyl.

Der Secretair, R. Wyß.

Publikation.

Die Central-Polizey-Direction hat die Anzeige erhalten, daß sich falsche französische fünf Frankenstücke im Umlauf befinden, von denen bereits zur Hand gebracht worden. Dieselben sind, obwohl mit ziemlicher Täuschung nachgeahmt, zur Warnung des Publikums an folgenden Merkzeichen kenntlich:

1.° Sind dieselben aus Weißkupfer mit etwas Silber versetzt und nur gegoßen.

2.° Daher ist die Fläche derselben blos an einigen Orten glatt geschliffen, in den engen Zwischenräumen der Buchstaben und Lorbeerzweige rauch und ohne Glanz;

3.° Dieselben sind besonders auch kenntlich an ihrer röthlich weißen Farbe und ihrem schmuzigen Anfühlen;

4.° Endlich erscheinen die Buchstaben an der Inschrift des Randes sehr schlecht und unregelmäßig, blos auf demselben eingeschlagen, während sie bey den echten vermittelst eines Ringes eingeprägt sind.

Zu gleicher Zeit sieht sich die Cent.-Polizey-Direction veranlaßt, dem Publikum in Erinnerung zu bringen, daß seit einiger Zeit immer mehr und mehr Neuenburg, und Luzern-Münze in die Circulation eingeschlichen ist, welches aber dem Verbot derselben gänzlich zuwider läuft. Das Publikum wird daher zu seinem eigenen Vortheil aufgefordert, zu der Vollziehung der Concordats Bestimmung und zur Abwehr dieses Ueberschwalls von fremder Scheidemünze nach Kräften die Hand zu bieten.

Bern, den 11. August 1831.

Cent.-Polizey-Direktion, Scheurer.

transitoire de la même date,

27,802 l'ont acceptée.
et 2,153 l'ont rejetée

La Constitution et la loi transitoire ont été en conséquence acceptées par une grande majorité absolue et ainsi mises en vigueur.

En même tems que nous le faisons connaître à l'Assemblée Constituante et à tout le pays, nous ordonnons que les registres cachetés de toutes les assemblées primaires soient immédiatement et solennellement brûlés, sans briser les cachets, en présence des secrétaires et des scrutateurs, par les Présidens des assemblées primaires, qui en donneront immédiatement connaissance par ecrit aux préfets des districts respectifs.

Donné à Berne, le 5 août 1831.

Au nom de la Commission d'Etat:

Le Président,

R. de WATTEVILLE.

Le Secrétaire, R. WYSS.

Publication.

La Direction de police centrale a été informée que de fausses pièces de cinq francs de France se trouvent en circulation, dont plusieurs ont déja été saisies; lesquelles quoiqu'assez bien contrefaites, peuvent être reconnues aux marques suivantes:

1.° Elles sont de cuivre blanc avec un faible alliage d'argent, et seulement coulées;

2.° Ce qui est cause que leur surface se trouve polie en quelques endroits seulement, mais dans les petits espaces entre les lettres et les branches de laurier, elle est raboteuse et sans lustre;

3. Elles se distinguent de plus par une nuance de blanc tirant sur le roux, et sont grasses au toucher.

4.° Enfin, les lettres de l'inscription du bord sont très-mal faites et irregulières, frappées seulement l'une après l'autre, tandis que sur les véritables, elles sont imprimées au moyen d'un cercle.

En même tems la Direction de police centrale croit devoir rappeler au public, que depuis quelque tems des monnaies de Neuchâtel, et de Lucerne, sont rentrées en circulation, ce qui est contraire à la loi rendue à ce sujet.

Elle engage par conséquent le public dans son propre intérêt, d'empêcher par tous les moyens la rentrée en circulation de cette quantité démesurée de billon étranger, conformément aux dispositions du concordat.

Berne, le 11 août 1831.

Direction de police centrale, Scheurer.

TABLEAU

des votes sur l'acceptation et le rejet de la Constitution pour la République de Berne, du 31 juillet 1831. (fin)

Assemblées primaires.

Bailliage d'Aarberg.

Konolfingen.

	Accepté.	*Rejeté.*
Biglen, . . .	185	»
Diesbach, le haut,	199	»
» le bas, .	155	1
Hœchstetten, . . .	237	»
Munsingen, . . .	348	1
Walkringen, . . .	175	»
Wichtrach, . . .	194	1
Worb, ...	156	46
Wyl, ...	102	3
TOTAL	1751	52

Laupen.

Ferenbalm, . . .	55	»
Frauen-Kappelen, .	69	»
Kerzerz, (bernois)	107	»
Laupen, ...	106	»
Muhleberg, . . .	150	»
Menchenwyler, . .	29	»
Neuenegg, . . .	174	»
TOTAL	690	0

Moutier.

Bévilard, . . .	128	»
Corban, . . .	113	»
Courrendlin, . . .	159	»
Court, . . .	104	»
Genevez, . . .	68	17
Grandval, . . .	157	1
La Joux, . . .	70	6
Moutier, . . .	166	»
Sornetan, . . .	87	»
Tavannes, . . .	136	»
TOTAL	1188	24

Nidau.

	Accepté.	*Rejité.*
Bienne, . . .	392	6
Burglen, . . .	207	»
Gottstadt, . . .	68	4
Ligerz, . . .	54	»
Mett, . . .	69	2
Nidau, . . .	146	1
Suz, . . .	49	»
Teuffelen, . . .	128	»
Douanne, . . .	94	»
Walperswil, . . .	35	3
TOTAL	1242	16

Oberhasle.

Meyringen, Gadmen, Guttannen, . . .	471	44

Porrentruy.

Alle, . . .	18	8
Asuel, . . .	61	2
Beurnevésein, . . .	9	41
Boncourt, . . .	41	1
Bonfol, . . .	109	20
Bressaucourt, . . .	65	»
Buix, . . .	54	2
Bure, . . .	74	10
Charmoille, . . .	101	»
Chevenez, . . .	44	66
Cœuve, . . .	42	11
Cornol, . . .	109	»
Courchavon, . . .	39	»
Courgenay, . . .	141	»
Courtedoux, . . .	60	»
Courtemaiche, . .	54	2
Damphreux, . . .	13	27
Damvant, . . .	27	»
Fahy, . . .	36	»
Fontenois et Villard	80	»
Frégiécourt, . . .	54	1
Grandfontaine, . .	17	5
Lugnez, . . .	59	1
Miécourt, . . .	63	»
Montenol, . . .	»	11
Montignez, . . .	9	27
Montmelon, . . .	11	37

	Acbepté.	Rejeté.
Montvoye,	12	2
Ocourt,	35	2
Pleujouze,	38	»
Porrentruy,	212	4
Réclère,	55	»
Roche-d'or,	8	11
Rocourt,	32	4
Seleute,	1	25
St. Ursanne,	21	66
Vendlincourt,	32	8
Total	1835	394

Gessenay,

Gsteig,	22	»
Lauinen,	23	»
Gessenay, Ablentschen,	134	»
Total	179	»

Schwarzenbourg.

Alblingen,	43	»
Guggisberg,	80	»
Wahlern,	147	1
Total	270	1

Seftingen.

Belp,	181	3
Gezrensee,	47	1
Gurzelen,	105	2
Kirchdorf,	84	2
Ruggisberg,	147	»
Thurnen,	106	22
Wattenwyl,	77	»
Zimmerwald,	52	6
Total	799	36

Signau.

Eggiwil,	75	»
Langnau,	268	3
Lauperswyl,	254	»
Rœthenbach,	34	1
Ruderswyl,	234	»
Signau,	162	1
Trub,	79	»
Schangnau,	27	»
Total	1133	5

Ober - Simmenthal.

Boltigen,	70	1
Lenk,	102	2
St. Steffan,	59	2
Zweisimmen,	118	3
Total	349	8

Nieder - Simmenthal.

Därstetten,	66	»
Diemtigen,	194	»
Erlenbach,	122	»
Oberwyl,	100	»
Reutingen,	70	7
Spiez,	97	6
Wimmis,	16	45
Total	665	58

Thoune.

Ansoltingen,	116	33
Blumenstein,	5	32
Hilterfingen,	203	6
Schwarzeneck,	53	»
Sigriswyl,	219	»
Steffisbourg,	294	»
Thierachern,	95	22
Thoune,	398	10
Total	1383	103

Trachselwald.

Affoltern,	108	»
Durrenroth,	86	»
Eriswyl,	23	»
Hutwyl,	109	1
Lutzelfluh,	182	3
Ruxau,	194	»
Sumiswald,	391	2
Trachselwald,	93	2
Walterswyl,	58	»
Total	1244	8

Wangen.

	Accepté.	*Rejeté.*
Ober-Bipp, . . .	307	»
Nieder-Bipp, . .	291	»
Herzogenbuchsée, .	323	»
Seeberg, . . .	116	3
Ursenbach, . . .	40	»
Wangen, . . .	166	»
Total	1243	3

Totalité des votes pour l'acceptation, 27,802.
id. id. pour le rejet, . 2,153.

Majorité, 25,649.

Etat comparatif des votes pour et contre l'acceptation de la Constitution, ou proportion du nombre des acceptans, contre un rejetant, dans chaque Bailliage.

1. *Buren*, . .
2. *Laupen*, . . } unanimité pour l'acceptation.
3. *Gessenay*, .

4. *Wangen*, . . 414 1/3 affirm. pr 1 négat.
5. *Courtelary*, . . 393 »
5. *Schwarzenbourg*, 270 »
7. *Signau*, . . . 220 3/5 »
8. *Trachselwald*, . 155 1/2 »
9. *Berthoud*, . . 152 1/4 »
10. *Fraubrunnen*, . 112 1/2 »
11. *Nidau*, . . . 77 5/8 »
12. *Moutier*, . . . 49 1/2 »
13. *Haut-Simmenthal*, 43 5/8 »
14. *Aarberg*, . . 40 5/6 »
15. *Konolfingen*, . 33 3/5 »
16. *Cerlier*, . . . 30 »
17. *Seftingen*, . . 22 5/7 »
18. *Interlacken*, . 18 3/4 »
19. *Aarwangen*, . 17 2/3 »
20. *Thoune*, . . . 13 2/5 »
21. *Bas-Simmenthal*, 11 1/2 »
22. *Oberhasle*, . . 10 3/4 »
23. *Delémont*, . . 8 3/4 affirm. pr. 1 négat.
24. *Porrentruy*, . 4 2/3 »
25. *Berne*, . . . 2 3/5 »
26. *Saignelégier*, . 2 1/3 »
27. *Frutigen*, . . 2 2/7 »

On voit par le résultat ci-dessus, que la nouvelle Constitution a été acceptée, dans tout le Canton, à une grande majorité ; il faut en conséquence, pour consolider l'œuvre de notre régénération politique, que tous les bons citoyens s'unissent pour nommer des électeurs, connus par leur patriotisme et leur sincère attachement aux nouvelles institutions; les électeurs une fois élus, il leur sera facile de choisir de bons députés au Grand-Conseil, parmi ces hommes généreux qui ont déjà fait tant de sacrifices pour la cause sacrée de la patrie, et qui ont tant de droits à la reconnaissance publique ; c'est alors que nous jouirons paisiblement des fruits de notre nouvelle Constitution, et que tous les partis qui nous divisaient jusqu'ici, se confondront dans un seul: celui des vrais amis de notre pays, qui ont à cœur tout ce qui peut contribuer à l'accroissement de sa prospérité et de son bonheur.

AVIS.

Le public est prévenu, que le vendredi 26 août courant, neuf heures du matin il sera procédé au Château-baillival de Moutier-Grandval, à la vente publique par voie d'enchères, de 135 billes de sciage, dont 18 chablis, situées dans la forêt de Bervis, appartenant au Gouvernement.

Moutier, le 12 août 1831.

Le Grand-Baillif, A. de Buren.

Les héritiers de feu Claude-François Vielle, en son vivant demeurant au Noirmont, ayant renoncé à la succession de celui-ci, le soussigné J.-B. Cattin, Maire au Noirmont, a été nommé curateur à ladite succession, et en cette qualité il a vendu par adjudication publique les objets délaissés, par le défunt, dont le produit s'élève à une somme très-modique. Pour pouvoir distribuer cette somme aux créanciers dudit défunt, après déduction des frais, lesdits créanciers sont invités à lui faire parvenir leurs réclamations avec les pièces justificatives, dans le délai de six semaines, à compter dès la date du présent ; ce terme écoulé, il sera procédé à la répartition desdits deniers.

Noirmont, le 6 août 1831. Cattin.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 9. August 1831.

Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 23 btz. 5 4/5 rap.

Roggen . . .	14 btz. 0 rp.	—	18 btz. 0 rp.
Gerste . . .	10 btz. 0 rp.	—	11 btz. 0 rp.
Haber der Mütt	62 „ 2 „	—	83 „ 0

Prix des grains au marché de Berne, du 9 Août 1831.

Prix moyen du boisseau

Epeautre égrugé, 23 bz. 5 4/5 rap.

Seigle, . .	14 bz. 0 rp.	—	18 bz. 0 rp.
Orge . . .	10 bz. 0 rp.	—	11 bz. 0 rp.
Avoine (le sa)	62 » 2 »	—	83 0

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 12. August 1831.

Preis von einem Sack.

Kernen . . .	20 Fr. 0 Btz.	—	25 Fr. 7 Btz.
Roggen . .	00 „ 0 „	—	00 „ 0
Gerste . . .	11 „ 0 „	—	12 „ 0
Blieben stehen Säck	492.		

Prix des grains au marché de Bâle, du 12 Août 1831.

Prix du sac.

Epeautre égrugé,	20 fr. 0 bz.	—	24 fr. 7 bz.
Seigle, . . .	00 » 0 »	—	00 » 0
Orge, . . .	11 » 8 »	—	12 » 0

Le nombre de sacs non vendus est de 492.

Kornmarkt-Preis.

Pruntrut, den 18. August 1831.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs. Bats.	Rap.
Kernen	21	—
Mischelkorn	15	—
Haber	5	—
Gersten	13	—
Paschi	8	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—

Delsperg, den 17. August 1831.

Kernen	23	5
Roggen	--	—
Gersten	—	13
Erbsen	24	—
Linsen	--	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 18 Août 1831.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	21	—
Epeautre mélangé	15	—
Avoine	5	—
Orge	13	—
Boige	8	—
Vesces	—	—
Pois	—	—

Delémont, du 17 August 1831.

Epeautre égrugé	23	5
Seigle	—	—
Orge	13	--
Pois	24	—
Lentilles	—	—

TAXE DU PAIN ET DE LA VIANDE.

		Rap.
Porrentruy:	Pain blanc, la livre, .	14
	— mi-blanc, id. . .	13
	— bis, id. . .	11
	Le bœuf, la livre, . .	23
	Le veau, id. . . .	20
	Le mouton, id. . . .	23

		Rap.
Delémont:	Pain blanc, la livre, . .	16
	— mi-blanc, id. . . .	14
	— bis, id. . . .	12
	Le bœuf, la liv., . . .	22½
	Le veau, id. . . .	20
	Le mouton, id. . . .	22½
	La Vache, id. . . .	15